L'ASFC aujourd'hui : bulletin commercial destiné aux intervenants

Numéro 11, printemps 2016
ISSN 2369-1547

Au cours des dernières années, j'ai eu le plaisir de rencontrer plusieurs d'entre vous à titre de vice-président de la Direction générale des opérations. Je suis ravi de poursuivre cette collaboration à titre de vice-président de la Direction générale des programmes et de président du Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière (CCACF).

Pour la première fois ce printemps, je présiderai la réunion du CCACF. Je me réjouis à l'idée de revoir l'excellent travail que réalise ce comité et de vous rencontrer en personne. Une de mes priorités constantes est de veiller à entretenir, et même à renforcer la relation entre l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et les intervenants de l'industrie. Cela s'avère particulièrement important alors que nous continuons de moderniser et de transformer les processus commerciaux à la frontière.

Dans ce numéro, je suis heureux de vous transmettre des nouvelles des initiatives de l'ASFC relatives au secteur commercial et aux échanges commerciaux, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. J'espère que ces renseignements vous seront utiles. Pour que nous puissions aborder les questions qui vous intéressent particulièrement, je vous incite à envoyer vos idées d'articles au Secrétariat du CCACF, à BCCC-CCACF@cbsa-asfc.gc.ca.

Martin Bolduc
Vice-président, Direction générale des programmes et président du CCACF

Changements importants à la perception des recettes commerciales

Le 25 janvier 2016, l'ASFC a mis en œuvre le Grand livre des comptes clients (GLCC), apportant ainsi d'importants changements au processus de perception des recettes commerciales du gouvernement du Canada. Avec le GLCC, on introduit le concept de gestion des comptes, qui va de pair avec les pratiques exemplaires en comptabilité.

Aperçu

- *Changements importants à la perception des recettes commerciales*
- *Nouvelles concernant le Manifeste électronique*
- *Examen des politiques commerciales de l'ASFC*
- *Vérification de l'observation après l'exportation : Chapitre 93*
- *La base de données des décisions aide la communauté des importateurs*
- *L'engagement international de l'ASFC renforce la compétitivité du Canada*
- *Raffermir les relations douanières entre le Canada et le Mexique*
- *Renseignements sur le commerce et les activités commerciales au bout des doigts*
- *ASFC.gc.ca devient Canada.ca*
- *Transformation des services de courriel et intervenants commerciaux de l'ASFC*

Dans le passé, toutes les sommes que devaient les courtiers et les importateurs à l'ASFC étaient saisies et suivies par opération. Les clients disposent dorénavant de relevés quotidiens et mensuels améliorés, en plus de pouvoir bénéficier d'options électroniques et de paiement en ligne.

Ensemble, ces changements amélioreront et simplifieront la perception des recettes commerciales, représentant un avantage pour tous. À compter d'août 2016, le GLCC permettra de compenser les dettes des clients en fonction de leurs remboursements, et présentera de manière complète les comptes des clients à l'ASFC pour la toute première fois. ◆

Nouvelles concernant le Manifeste électronique

Respect de la présentation de l'information préalable

À la suite de considérables consultations et communications avec les parties intéressées, l'ASFC a mis en œuvre le respect obligatoire des exigences en matière de présentation de l'information préalable pour les transporteurs routiers et ferroviaires, le 11 janvier 2016. L'Agence continue de travailler à l'amélioration du taux d'observation des exigences au moyen d'activités de sensibilisation et de mobilisation avec les intervenants de l'industrie.

Nouvelles de l'Unité des services techniques aux clients commerciaux

L'Unité des services techniques aux clients commerciaux (USTCC) a pris les moyens nécessaires afin d'améliorer les services en offrant aux fournisseurs de services l'intégration directe des clients équipés de systèmes munis de l'Échange de données informatisées (EDI). Pour les clients qui utilisent un fournisseur de services, cette approche raccourcit le processus d'enregistrement et d'essai permettant d'entamer la transmission électronique de données à l'ASFC. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'inscription, l'essai et les logiciels ou les fournisseurs de services de l'EDI, nous vous invitons à communiquer avec l'USTCC par courriel.

Nouvelles notifications électroniques

L'adoption de nouvelles notifications électroniques améliorent la communication entre les entreprises et l'ASFC et offrent d'importants avantages à l'Agence et aux clients inscrits à l'EDI, soit :

- La notification de l'exhaustivité des données préalables d'une expédition (Notifications d'exhaustivité);
- La notification de l'arrivée et de l'état de l'expédition (Notifications de décision).

Les clients inscrits à l'EDI peuvent maintenant commencer le processus d'inscription et d'essai avec l'USTCC afin de recevoir ces notifications. ◆

Examen des politiques commerciales de l'ASFC

Afin de réaliser *La Vision pour le secteur commercial : au-delà de 2020* visant « la reconnaissance du Canada en tant que chef de file en matière de gestion rentable et sécuritaire des frontières en raison de ses processus avant-gardistes, simplifiés et efficaces », l'ASFC a entrepris un examen complet des politiques afin de cerner les principales difficultés qui attendent la Direction des programmes du secteur commercial au cours des cinq à dix prochaines années.

En travaillant conjointement avec ses partenaires, l'ASFC a identifié les zones où il est important de prioriser l'innovation, incluant le commerce électronique, les données commerciales préalables, l'exportation et les négociants dignes de confiance.

Afin de guider cet examen des politiques et d'assurer une intégration horizontale, une bonne collaboration et des liens avec les projets commerciaux, un groupe central d'étude des politiques a été créé. Il est composé de directeurs généraux de l'ASFC des directions du Programme commercial, des Projets commerciaux, des Opérations frontalières et des Programmes commerciaux et antidumping, ainsi que de cinq représentants de l'industrie des secteurs de l'importation, de l'exportation, du courtage en douane, des messageries et du transport (terrestre).

L'ASFC tendra aussi la main aux partenaires de l'industrie grâce au CCACF et ses sous-groupes, ainsi que les autres ministères du gouvernement, afin de

prendre des décisions éclairées dans le cadre de cet examen. ◆

Vérification de l'observation après l'exportation : Chapitre 93

En 2015, la Division de la conformité au programme et de la sensibilisation de la Direction des programmes du secteur commercial (DPC) a amorcé une vérification après l'exportation de la conformité des exportateurs avec les obligations prévues par la loi en lien avec les marchandises déclarées en vertu du Chapitre 93 : « Armes, munitions et leurs parties et accessoires » du *Tarif des douanes*, qui s'appuie sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Code SH).

L'Agence a examiné toutes les déclarations d'exportation reçues au cours de l'exercice financier 2013-2014 afin de vérifier la conformité des éléments de données fournis, incluant la classification selon le Code SH, la description des marchandises, les délais de déclaration et les renseignements sur les permis. Suite à cet examen, l'ASFC a relevé trois domaines de conformité prioritaires : la classification selon le Code SH, la description des marchandises et les renseignements sur le permis.

L'ASFC a depuis renouvelé ses efforts pour seconder la communauté des exportations commerciales en travaillant avec le CCACF et le Sous-comité sur l'exportation. L'ASFC continuera de solliciter et d'inciter la participation de la communauté des exportations commerciales à promouvoir l'observation des obligations prévues par la loi. ◆

La base de données des décisions aide la communauté des importateurs

Comme il avait déjà été annoncé, l'ASFC a amélioré l'accès à ses programmes de décisions anticipées et de décisions nationales des douanes sur le classement tarifaire, l'établissement de la valeur et l'origine, à la demande des partenaires de la chaîne commerciale. L'Agence a amélioré ces programmes en publiant sur son site Web les lettres de décision envoyées aux demandeurs, après que ceux-ci lui en eurent accordé leur permission. Depuis le début de cette initiative en septembre 2014, l'ASFC a publié plus de 125 décisions au complet.

L'ASFC est ravie de la réponse des partenaires de la chaîne commerciale à cette amélioration des programmes et à cette initiative de publication. Bien que les décisions affichées ne servent qu'à titre de référence, elles offrent une orientation et aident les autres importateurs à respecter les lois canadiennes liées au commerce. L'Agence continuera de vanter les avantages de cette base de données des décisions et d'inviter les demandeurs à accorder leur permission pour la publication de leur lettre de décision. ◆

L'engagement international de l'ASFC renforce la compétitivité du Canada

Si le Canada veut maintenir sa position concurrentielle, il doit constamment chercher à améliorer l'environnement commercial. L'ASFC collabore donc de façon régulière avec ses partenaires internationaux afin de simplifier l'expérience de l'industrie à la frontière.

En participant aux forums internationaux comme l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'ASFC est bien positionnée pour repérer les tendances mondiales en matière de gestion des frontières et travaille collectivement à la réduction des barrières liées au commerce international tout en assurant la sécurité nationale du Canada.

À titre d'exemple, le commerce électronique dans le mode postal et de messagerie est un nouveau secteur qui nécessite l'attention particulière des administrations douanières en raison de l'expansion rapide du magasinage en ligne. L'une des conséquences négatives du commerce électronique est sans contredit sa vulnérabilité aux échanges illicites. Afin de répondre à cet enjeu, l'OMD tente d'étoffer son partenariat avec l'Union postale universelle pour mettre en place des solutions avant-gardistes afin de contrer les fraudes associées à ce mode de transmission des marchandises.

L'Agence travaille aussi avec ses partenaires internationaux afin de faciliter le commerce. Comme il a été conclu lors du Sommet des leaders nord-américains de 2014, le Canada, les États-Unis et le Mexique travaillent conjointement afin de trouver des façons de simplifier les procédures et les exigences en matière de processus douaniers, où c'est possible de le faire, afin d'alléger le processus de déclaration pour l'industrie et d'améliorer l'efficacité commerciale de

la chaîne d'approvisionnement nord-américaine. Pour obtenir plus de renseignements sur l'engagement international de l'ASFC, veuillez communiquer avec Charlene Larose, directrice de la Division de la gestion mondiale de la frontière, à Charlene.Larose@cbsa-asfc.gc.ca ou au 613-954-6356. ◆

Raffermir les relations douanières entre le Canada et le Mexique

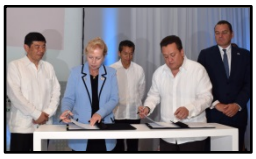

En mai 2016, l'ASFC et le Service de l'administration fiscale des États-Unis du Mexique (SAT) ont franchi une étape importante sur le plan des relations douanières en Amérique du Nord, en signant un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre leurs programmes d'opérateur économique agréé (OEA) respectifs. L'ARM de l'ASFC et du SAT est le dernier accord bilatéral concernant les programmes d'OEA signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique. C'est une étape positive pour l'industrie, puisque les ARM permettent aux deux pays de reconnaître les participants aux programmes de chacun comme des négociants dignes de confiance et de leur accorder des avantages semblables.

Linda Lizotte-MacPherson, présidente de l'ASFC, et Luis Eduardo Lara Gutierrez, administrateur général de la vérification du commerce étranger, au sein du SAT, ont signé l'ARM à la suite de la cérémonie d'ouverture de la troisième conférence mondiale des OEA de l'Organisation mondiale des douanes, qui a eu lieu le 11 mai 2016, à Cancún, au Mexique. Cet événement était une occasion parfaite de présenter les programmes d'OEA respectifs des deux administrations à un public constitué de représentants du gouvernement et de l'industrie.

Le Mexique et le Canada sont chacun le troisième partenaire commercial en importance l'un de l'autre. Le commerce bilatéral entre les deux pays continue d'afficher une croissance annuelle. L'ARM de l'ASFC et du SAT jouera un rôle important dans l'accroissement du commerce nord-américain et le renforcement de la gestion des frontières, en améliorant la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et en facilitant le commerce présentant un faible risque.

L'ASFC a donc maintenant signé cinq ARM avec d'autres administrations douanières, y compris celles des États-Unis d'Amérique, du Japon, de Singapour et de la République de Corée. ◆

Renseignements sur le commerce et les activités commerciales au bout des doigts

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), en collaboration avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la Société canadienne des courtiers en douane, et d'autres intervenants, a identifié des sites Web et des produits de sensibilisation afin d'aider les partenaires de la chaîne commerciale, incluant les petites et moyennes entreprises, à s'informer.

Les sites Web de l'ASFC et du gouvernement du Canada fournissent des renseignements sur les programmes, les politiques et les règlements conçus pour faciliter et accélérer le passage des marchandises commerciales à la frontière, tout en améliorant la sécurité à la frontière et celle de la chaîne commerciale. Veuillez consulter les pages Web suivantes pour en apprendre davantage.

Service d'information sur la frontière : Il s'agit d'un service téléphonique automatisé qui répond aux appels reçus et qui fournit des renseignements généraux sur les programmes, les services et les initiatives de l'ASFC au moyen de messages préenregistrés.

Avis des douanes : Ils servent à informer les clients à propos des changements apportés aux procédures et aux programmes douaniers. Il ne s'agit pas de documents de référence à long terme. Toute information contenue dans un avis des douanes qui doit servir de référence à long terme a été insérée dans un mémorandum D.

Mémorandums D : Ce sont des politiques et des procédures dont se sert l'ASFC pour administrer les programmes douaniers qui sont appuyés par les lois et les règlements.

Facilitation du commerce : Cette section comporte des liens vers un bon nombre d'initiatives, de règlements et de programmes de facilitation du commerce tels que le programme Partenaires en protection, et contient

aussi de l'information au sujet du Régime des sanctions administratives pécuniaires.

Importation et exportation : Dans cette section, vous trouverez de l'information, des règlements, des listes de vérification et des guides utiles, comme le Guide, étape par étape, sur l'importation de marchandises commerciales au Canada et le Guide, étape par étape, sur l'exportation de marchandises commerciales du Canada.

Normes de service : L'ASFC a établi des normes de service pour le secteur commercial, afin de répondre aux besoins des négociants.

Galerie de vidéos et chaîne YouTube : Les vidéos de l'ASFC décrivent les processus canadiens d'importation et d'exportation ainsi que d'autres questions relatives au secteur commercial et aux échanges commerciaux.

Réseau Entreprises Canada : Vous trouverez de l'information sur l'exportation et l'importation, de même que des guides à l'appui des entreprises prenant part au commerce transfrontalier.

Manifeste électronique – Soutien à la clientèle : Pour soutenir ses partenaires commerciaux avec ce qui concerne la mise en œuvre et l'observation du Manifeste électronique, l'ASFC offre à ses clients une gamme de ressources pour les aider et pour répondre à toute question ou préoccupation au sujet des politiques, des procédures et des opérations du Manifeste électronique. Ces ressources comprennent un ensemble de présentations sur le Manifeste électronique en format PDF et en format webinaire enregistré au préalable. Les clients peuvent aussi s'inscrire à des démonstrations en direct sur le portail du Manifeste électronique qui expliquent comment naviguer dans le portail et utiliser ses fonctions, y compris comment créer et transmettre des documents commerciaux à l'ASFC. Le Manifeste électronique – fil de nouvelles permet aux clients d'être informés lorsque des changements importants ou des mises à jour sont apportés au site Web.

Service d'avis par courriel des Documents sur les exigences à l'égard des clients du commerce électronique : L'inscription à ce service de courriel permet aux clients de recevoir des avis par courriel lorsque des nouvelles exigences ou des révisions aux exigences relatives aux opérations et aux systèmes ont été apportées aux transactions commerciales électroniques.

Aide et soutien – Portail du Manifeste électronique : En plus des ressources à la disposition des clients, l'ASFC offre aussi de l'aide et du soutien sur le portail en fonction des types de clients.

EDI : Les clients du commerce électronique existants et potentiels trouveront les renseignements, les documents et les outils nécessaires pour transmettre efficacement les données commerciales électroniques à l'ASFC au moyen d'une option de transmission EDI.

L'ASFC vous incite à ajouter cet article aux moyens de communication de votre organisation. ◆

ASFC.gc.ca devient Canada.ca

Le gouvernement du Canada fusionne les sites Web des ministères et organismes en un seul site Web, soit Canada.ca. Le nouveau site sera organisé selon les tâches, les sujets et les thèmes les plus consultés. Il sera plus facile d'y naviguer à l'aide de n'importe quel appareil, y compris les téléphones intelligents et les tablettes. Les ministères et organismes passeront au nouveau site par étape. La migration devrait être achevée dans les prochains 18 mois. Malgré que nous aurons un nouveau site, nous sommes certains que vous serez tout de même en mesure de trouver l'information dont vous avez besoin. ◆

Transformation des services de courriel et intervenants commerciaux de l'ASFC

L'Initiative de transformation des services de courriel est une vaste initiative du gouvernement du Canada (GC) dans le cadre de laquelle 43 ministères et organismes fédéraux passeront à un système de courriel unique. L'ASFC s'attend à passer à ce nouveau service cet hiver.

Toutes les adresses de courriel du GC seront simplifiées pour n'utiliser que le suffixe « @canada.ca », qui remplacera les acronymes identifiant les organismes, comme le suffixe « @cbsa-asfc.gc.ca » actuel de l'ASFC. Pendant une période de deux ans, à la suite de la migration vers le nouveau système, les anciennes et nouvelles adresses de courriel demeureront fonctionnelles. À cette étape précoce, on incite les intervenants commerciaux de

l'ASFC à évaluer les répercussions de ce changement à venir sur leurs propres processus opérationnels. ◆

Collaborons!

Ajoutez un lien vers le présent bulletin dans vos moyens de communication, afin de nous aider à informer et à mobiliser vos employés et vos membres. Vous pouvez aussi copier et coller un article particulier, sans oublier de mentionner la source. Comme d'habitude, vos idées d'articles et vos commentaires sont les bienvenus! Envoyez-les tout simplement au Secrétariat du CCACF, à BCCC-CCACF@cbsa-asfc.gc.ca. Ensemble, nous pouvons veiller à ce que ce bulletin réponde à *vos* besoins! ◆